



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 265-2022
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.405

Déposée le : 05.12.2022

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Jordi (Bern, PS) (porte-parole)

Cosignataires : 9

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Mieux combiner les moyens de transport par la promotion, par les entreprises de transports publics également, de solutions multimodales !

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. de proposer les révisions légales nécessaires pour que les champs d'action formulés dans la Stratégie de mobilité globale (en particulier les champs n° 2, 4 et 5) puissent être soutenus et promus par les entreprises de transports publics ;
2. de faire en sorte que les initiatives porteuses d'avenir puissent être planifiées facilement, mises en œuvre et cofinancées par le canton ;
3. de mettre en évidence les initiatives que prévoit le canton dans les années à venir pour la promotion de la mobilité multimodale ;
4. d'assurer la coordination de telles initiatives dans le canton de Berne ;
5. de prendre des mesures afin de pouvoir tirer profit des synergies possibles entre les villes à l'intérieur comme à l'extérieur du canton.

Développement :

La Stratégie de mobilité globale 2022 vise à mieux mettre en réseau les différents moyens de transport afin de créer des itinéraires multimodaux attractifs (combinant par exemple le vélo, les transports publics, l'autopartage, le transport individuel). La stratégie a été adoptée le 29 juin 2022 par le Conseil-exécutif et son application est obligatoire dans l'ensemble des planifications à l'échelle cantonale.

Du fait de leur position actuelle dans l'univers de la mobilité multimodale, les entreprises de transports (ET) sont bien placées pour devenir l'épine dorsale du système et y apporter une

contribution essentielle. Les dispositions normatives actuelles, à savoir la loi sur le transport de voyageurs au niveau fédéral et la loi sur les transports publics dans le canton de Berne, leur mettent néanmoins des bâtons dans les roues. Si les moyens financiers sont à disposition pour de telles fins (programme d'encouragement TRV, coordination des transports, etc.), en faire la demande est pour le moins complexe, chronophage et sans garantie de succès aucune.

Par ailleurs, le fait que la répartition des ressources de la communauté tarifaire Libero dépend du nombre de passagères et passagers représente un barrage supplémentaire, car cela pousse les ET à vouloir maximiser le nombre de voyageuses et voyageurs. Rien ne les incite à promouvoir la mobilité multimodale, puisque celle-ci leur fait en quelque sorte de la concurrence.

Il faut réviser les lois de sorte à augmenter significativement la part de la répartition modale en faveur des transports publics et d'autres modes de transport durables. Les différentes parties prenantes doivent pouvoir travailler ensemble. En parallèle, il convient de simplifier fortement l'accès aux ressources financières.

Ces problématiques ou des questions similaires sont aussi discutées dans d'autres cantons. Un échange ou une collaboration pourrait accélérer le processus d'apprentissage mutuel et rendre visible, le cas échéant, les opportunités de synergies et de coopération.

Destinataire
– Grand Conseil